



SGAP NORD

James ROLAND, secrétaire régional de Zone SGAP Nord Tel : 06-37-77-78-95
 Michael BEUDAERT, secrétaire régional-adjoint Nord-Pas de Calais Tel : 06-79-62-66-84
 François BALESSENT, secrétaire régional Picardie Tel : 06-40-20-75-90
 Arnaud DUTRIAUX, secrétaire Régional Adj. Picardie Tel : 06-12-18-04-53
 Florent Normand, secrétaire Régional CRS Nord Tel 06-89-75-74-78



« une équipe pour vous servir et non se servir »

HONTEUX....

De lire dans les colonnes du « Courrier Picard » que des Magistrats de la Cour d'Appel d'Amiens se permettent de décrédibiliser la parole de quatre fonctionnaires de police du commissariat d'Amiens et que le Président de la Cour d'Assises de l'Oise enfonce le clou au prétexte de ne pas avoir obtenu la copie d'une procédure.

L'article du Courrier Picard parle de lui-même :

Justice-police : le torchon brûle

La cour d'appel vient de désavouer quatre policiers qui accusaient un jeune de violences. Le président de la cour d'assises de l'Oise critique le commissariat d'Amiens.

L'arrêt date du 14 mai et pourtant, il mérite encore qu'on s'y arrête tant les conseillers de la cour d'appel ont eu des mots durs pour quatre policiers amiénois, auteurs d'un rocambolesque contrôle d'identité dans le quartier d'Etouvie à Amiens, le 8 juin 2010.

Quatre fonctionnaires interviennent alors dans le centre commercial « Les Coursives » et demandent ses papiers à un animateur du centre de ressources jeunesse, employé de la ville. Ce dernier se rend logiquement dans les locaux du centre pour y chercher ses papiers d'identité, mouvement que les policiers, « très nerveux » selon des témoins que cite la cour, prennent pour une tentative de se soustraire à leur contrôle. Le ton monte et des coups sont échangés, qui blessent non seulement l'animateur mais aussi un autre jeune de 25 ans, vacataire à la Ville, contre qui les policiers portent aussitôt plainte pour rébellion.

Condamné en première instance

Le 8 novembre 2012, le vacataire est condamné par le tribunal correctionnel à une amende de 300 euros, ainsi qu'à verser aux quatre fonctionnaires un total de 800 euros de dommages et intérêts.

Le prévenu fait appel par la voix de son conseil Me Dannay. En mai, la cour, purement et simplement,



Pas toujours facile, la vie de policier. De là à mentir au tribunal pour obtenir de juteux dommages et intérêts... (Photo d'archive Pablo Ibanez sous CC)

l'innocente, avec des arguments sévères. Ainsi, les juges estiment que les policiers « se sont lourdement mépris » sur l'attitude du responsable du centre, « utilisant à

son égard des moyens de coercition totalement disproportionnés par rapport à la mission de simple contrôle d'identité qui leur avait été donnée. La situation a donc dégé-

Un magistrat : « À Amiens, il faut faire pêter la carte »

À croire que c'est la fête de la police... Mercredi dernier, 18 juin, la cour d'assises de l'Oise examine un appel de la Somme : celui d'un homme accusé de tentative de meurtre sur son ex-compagne. On apprend que la propre fille de cet homme a porté plainte contre lui pour viol, et l'on s'inquiète de savoir où en est la procédure. Le président Damulot, homme calme et pondéré au demeurant, lâche alors, fataliste, que son greffe a demandé une copie de la procédure au commissariat d'Amiens et qu'on lui a répondu qu'on n'avait « pas le temps ». « J'aurais peut-être dû décrocher moi-même le téléphone, car à Amiens, il faut faire pêter la carte (sic) pour avoir un peu de considération, commente-t-il. J'ai déjà voulu signaler une agression et on m'a envoyé bouler. Il a fallu que je fasse état de mes fonctions pour qu'on m'accorde un peu d'attention. »

T.P.

Une policière avait particulièrement accusé le vacataire de violence. Ce dernier avait rétorqué qu'il avait été frappé par elle à l'aide d'un tonfa (la matraque réglementaire). « Faux, s'était-elle défendue. Je n'en avais pas. Je ne suis même pas habilitée à m'en servir. » Mais les magistrats de la cour d'appel ont visionné les caméras de surveillance des « Coursives » et leur verdict est sans appel : ils n'hésitent pas à parler des « mensonges » du brigadier M. : « Le visionnage des images (...) révèle, de manière particulièrement nette, que le brigadier M., contrairement à ce qu'elle affirme, est porteur d'un tonfa, ce qui permet là encore de douter de la sincérité de ses autres déclarations ».

Trop souvent parole contre parole

Des plaintes émanant de policiers pour violences ou rébellion, avec constitution de partie civile à la clef, sont monnaie courante au tribunal correctionnel. Or toutes les rues, tous les couloirs de la ville ne sont pas équipés de caméras de vidéosurveillance. Quand un policier dit blanc et qu'un prévenu dit noir, c'est parole contre parole, sachant qu'une des deux paroles émane d'un agent assermenté...

TONY POULAIN

néré en raison de cette absence de discernement des fonctionnaires de police et, dans ce contexte, leurs déclarations sont fortement sujettes à caution.

La F.P.I.P demande expressément à la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Somme de bien vouloir apporter un droit de réponse, par voie de presse également, afin de démontrer un réel soutien aux fonctionnaires incriminés et réhabiliter l'image de l'institution police aux yeux du public.

FPIP : VOUS SERVIR ET NON SE SERVIR

Amiens, le 1^{er} Juillet 2014
 François BALESSENT,
 Secrétaire Régional Picardie